



VILLE DE BATHURST
SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE
PROCÈS-VERBAL

le 16 juin 2025
18 h 30
Salle du conseil - Hôtel de Ville

Présences

K. Chamberlain, mairesse
P. Anderson, conseillère
D. Branch, conseiller
S. Brunet, conseiller
R. Hondas, conseiller
D. Knowles, maire adjoint
J.-F. LeBlanc, conseiller
S. Legacy, conseiller
M. Skerry, conseiller
M. Willett, conseiller

Fonctionnaires

T. Pettigrew, directeur général
A. Parker, greffière municipale
L. Foulem, directeur des communications
corporatives
C. Legacy, directeur du développement
économique
D. McLaughlin, agent d'aménagement
C. Roy, administratrice exécutive
R. Wilbur, directeur des parcs, du service des
loisirs et du tourisme
D. Hamel, assistant chef adjoint des pompiers
A. MacLaggan, directeur des services de
l'ingénierie

1. **MOMENT DE RÉFLEXION / RECONNAISSANCE TERRITORIALE**
2. **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par D. Branch, conseiller

Appuyé par J.-F. LeBlanc, conseiller

QUE l'ordre du jour soit approuvé comme présenté, sous réserve du retrait du point 6.1 Compteurs intelligents d'Énergies NB par Christina Scheider.

MOTION ADOPTÉE

2

3. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 Séance ordinaire publique tenue le 2 juin 2025

Proposé par M. Skerry, conseiller

Appuyé par R. Hondas, conseiller

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire publique daté du 2 juin 2025 soit approuvé comme distribué.

MOTION ADOPTÉE

5. RÉOLUTIONS EN BLOC

Aucune

6. PRÉSENTATIONS DU PUBLIC ET DE L'ADMINISTRATION

6.1 Compteurs intelligents d'Énergie NB par Christina Schneider

Point retiré de l'ordre du jour.

7. FINANCES

7.1 Total des comptes fournisseurs pour le mois de mai 2025

Proposé par S. Brunet, conseiller

Appuyé par M. Willett, conseiller

QUE les comptes fournisseurs, incluant les salaires, pour le mois de mai 2025 soient approuvés comme indiqué ci-dessous :

Opération : 3 071 506 \$

Capital : 596 790 \$

Total : 5 502 914 \$

MOTION ADOPTÉE

8. ARRÊTÉS MUNICIPAUX

8.1 Arrêté concernant les lieux dangereux ou inesthétiques

8.1.1 Première lecture arrêté 2019-05

Proposé par D. Branch, conseiller

Appuyé par M. Willett, conseiller

QUE l'arrêté 2019-05 intitulé « Arrêté concernant les lieux dangereux ou inesthétiques » soit lu trois fois par titre, conformément aux exigences énoncées à l'article 15(3) de la *Loi sur la gouvernance locale*; et

QU'il est possible d'examiner l'arrêté proposé ci-dessus en communiquant avec la greffière municipale de la Ville pendant les heures normales de bureau; et

QUE l'arrêté proposé ci-dessus soit affiché sur le site Web de la Ville de Bathurst et sur la page Facebook, conformément à la *Loi sur la gouvernance locale*, article 70(1) c; et

QUE le but de l'arrêté proposé susmentionné est d'établir des règles et règlements visant à traiter les propriétés dangereuses, négligées ou inesthétiques, assurant ainsi la sécurité publique, favorisant l'esthétique communautaire, protégeant la valeur des biens et maintenant les normes environnementales dans toute la ville de Bathurst, y compris toutes les régions de la ville qui lui sont annexées en tant que restructuration de la ville;

IL EST RÉSOLU QUE l'arrêté proposé 2019-05 intitulé « Arrêté concernant les lieux dangereux ou inesthétiques » soit lu pour la première fois, par titre.

MOTION ADOPTÉE

8.1.2 Deuxième lecture Arrêté 2019-05

Proposé par S. Legacy, conseiller

Appuyé par D. Knowles, maire adjoint

QUE l'arrêté 2019-05, intitulé « Arrêté concernant les lieux dangereux ou inesthétiques » soit passé, en deuxième lecture (par titre).

MOTION ADOPTÉE

8.2 Arrêté concernant la rémunération du maire et des conseillers municipaux de la Ville de Bathurst

8.2.1 Première lecture arrêté 2025-06

Proposé par R. Hondas, conseiller

Appuyé par S. Legacy, conseiller

QUE l'arrêté 2025-06 intitulé « Arrêté concernant la rémunération du maire et des conseillers municipaux de la Ville de Bathurst » soit lu trois fois par titre, conformément aux exigences énoncées à l'article 15(3) de la *Loi sur la gouvernance locale*; et

QU'il est possible d'examiner l'arrêté proposé ci-dessus en communiquant avec la greffière municipale de la Ville pendant les heures normales de bureau; et

QUE l'arrêté proposé ci-dessus soit affiché sur le site Web de la Ville de Bathurst et sur la page Facebook, conformément à la *Loi sur la gouvernance locale*, article 70(1) c; et

QUE le but de l'arrêté proposé susmentionné est d'établir la rémunération annuelle du maire, du maire adjoint et des conseillers de la Ville de Bathurst, de prévoir des ajustements annuels fondés sur l'indice des prix à la consommation, et de fixer un calendrier pour l'examen périodique des salaires;

IL EST RÉSOLU QUE l'arrêté proposé 2025-06 intitulé « Arrêté concernant la rémunération du maire et des conseillers municipaux de la Ville de Bathurst » soit lu pour la première fois, par titre.

Sept (7) - Pour : Conseillers Willett, Brunet, Leblanc, Hondas, Knowles, Legacy et Skerry

Deux (2) - Contre : Conseillers Anderson et Branch

MOTION ADOPTÉE

9. RÉSOLUTIONS PROVISOIRES

9.1 Entente - Parc de planche à roulettes commémoratif Fred Pitre

Proposé par D. Branch, conseiller

Appuyé par J.-F. LeBlanc, conseiller

QUE les membres du conseil approuvent l'entente entre la Ville de Bathurst et le Evangel Pentecostal Church et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer tous les documents connexes au nom de la Ville.

MOTION ADOPTÉE

9.2 P003-25 Rouleau de terre de 5 tonnes

Proposé par M. Skerry, conseiller

Appuyé par R. Hondas, conseiller

QUE la proposition P003-25 Rouleau de terre de 5 tonnes soit attribuée à Atlantic Coastal Equipment pour un montant total de 109 995,00 \$ plus taxe.

MOTION ADOPTÉE

9.3 P001-25 Véhicule feux de broussaille

Proposé par R. Hondas, conseiller

Appuyé par M. Skerry, conseiller

QUE la proposition P001-25 Véhicule feux de broussaille soit attribuée à Techno Feu de Saint-François-du-Lac, Québec pour un montant total de 246 628,12 \$ plus taxe.

MOTION ADOPTÉE

9.4 Distribution des subventions 2025

Proposé par D. Branch, conseiller

Appuyé par M. Willett, conseiller

QUE les subventions soient approuvées comme indiqué ci-dessous comme discuté lors de la réunion plénière tenue le 9 juin 2025 :

Association	Montant proposé
Jeux de l'Acadie	1 000 \$
Club VTT Chaleur	500 \$

Six (6) - Pour : Conseillers Willett, Brunet, Leblanc, Knowles, Legacy et Skerry

Trois (3) - Contre : Conseillers Hondas, Anderson et Branch

MOTION ADOPTÉE

9.5 P2025-07 Politique de soutien communautaire

Proposé par D. Branch, conseiller

Appuyé par P. Anderson, conseillère

ATTENDU QUE le conseil municipal de Bathurst reconnaît l'importance de soutenir les organismes qui contribuent aux aspects sociaux, culturels, touristiques et éducatifs de la communauté;

ATTENDU QUE la Ville de Bathurst reçoit chaque année de nombreuses demandes de soutien financier de la part de divers organismes et groupes communautaires;

ATTENDU QU'il est essentiel que toutes les décisions de financement soient prises de manière cohérente, transparente et équitable, en conformité avec les priorités stratégiques du Conseil;

ATTENDU QUE la Politique de soutien communautaire énonce clairement les critères d'admissibilité, le processus de demande et les exigences en matière de reddition de comptes pour les trois volets de financement : subventions, dons et commandites;

IL EST RÉSOLU QUE les membres du Conseil approuvent P2025-07 Politique de soutien communautaire, ci-jointe, et que la politique 1989-17 Octroi de subventions à certains organismes, comités, commissions, groupes sports-jeunesse et organisateurs d'événements communautaires soit par la présente abrogée.

MOTION ADOPTÉE

9.6 Points discutés à huis-clos

9.6.1 Servitude

Proposé par D. Branch, conseiller

Appuyé par S. Legacy, conseiller

QUE les membres du conseil approuvent le document de servitude avec Népisiguit River Company Inc. et Robert Basque Enterprises Inc. afin de permettre un accès continu entre la limite sud de la rue Sainte-Anne et la limite nord de la propriété portant le NID 20732913, à travers les propriétés situées aux NID 20802583 et 20759379, comme discuté à huis clos le 9 juin 2025 conformément à l'article 68 de la *Loi sur la gouvernance locale* et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer tous les documents connexes au nom de la ville.

Huit (8) - Pour : Conseillers Anderson, Brunet, Leblanc, Branch, Hondas, Knowles, Legacy et Skerry

Un (1) - Contre : Conseiller Willett

MOTION ADOPTÉE

10. POINTS D'INFORMATION

10.1 Rapports de l'administration

10.2 Rapports de comités

10.3 Rapport de la mairesse

Les Journées d'Hospitalité approchent au mois de juillet. Les billets et articles promotionnels sont en vente à l'Ancien Bureau de Poste et à Ticket Boutik.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par R. Hondas, conseiller

Appuyé par J.-F. LeBlanc, conseiller

QUE la séance ordinaire publique soit levée à 19 h 04.

MOTION ADOPTÉE

Kim Chamberlain / MAIRESSE

Amy-Lynn Parker / GREFFIÈRE MUNICIPALE